

(1)

(N° 48.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1895.

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1896 et des crédits provisoires à valoir sur les Budgets du même exercice (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. T'KINT DE ROODENBEKE.

MESSIEURS,

La Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1896, et ouvrant au Gouvernement des crédits provisoires à valoir sur d'autres Budgets non votés du même exercice, l'a approuvé à l'unanimité de ses membres, et en propose l'adoption à la Chambre des Représentants.

Les crédits supplémentaires sollicités s'élèvent à 178,000 francs, dont 160,000 francs destinés à couvrir les dépenses nécessaires pour compléter notre corps consulaire à l'étranger.

Ils ont pour objet principal de permettre l'organisation, sur des bases plus larges et plus uniformes, de la représentation officielle du commerce belge sur les principaux marchés du dehors, et de lui ouvrir de nouveaux débouchés dans des contrées lointaines où il serait particulièrement difficile à nos compatriotes de ne pas être aidés dans la défense de leurs intérêts.

En ce qui concerne l'Europe, il semble qu'il n'y a pas lieu, pour le moment du moins, de majorer le nombre de nos agents consulaires. La Belgique

(1) N° 41.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, *président*; T'KINT DE ROODENBEKE, DE SADELEER, COLAERT, NYSSENS, ANCION et DESMAISIÈRES.

y possède, en effet, dans les différents pays, un corps diplomatique parfaitement organisé, les consuls rétribués qu'exige la situation, et des consuls marchands choisis, dans la généralité des cas, parmi l'élite du commerce. Mais il n'en est pas de même dans les autres parties du monde. Pour ne parler que du présent, le Gouvernement estime nécessaire, dès maintenant, et avec raison selon nous, la création de onze postes nouveaux, de grades différents, de manière à donner satisfaction, dans une large mesure, aux vœux de nos industriels et de nos commerçants.

En Amérique, il a décidé l'établissement d'un second consulat de carrière, à San-Francisco, avec juridiction sur la région occidentale des États-Unis; l'adjonction d'un vice-consulat au consulat général d'Ottawa, au Canada; la nomination d'un agent consulaire rétribué, à Lima, capitale du Pérou, et celle d'un vice-consul rétribué dans les États de la Plata.

Dans l'Extrême Orient, l'extension immédiate de notre représentation consulaire s'impose, à la suite d'événements récents. Deux nouveaux postes rétribués seront établis dans le nord de l'Empire Chinois, à Tientsin et à Hong-Kong, principal marché de la Chine méridionale. Un consulat général sera créé à Siam, un nouveau consulat rétribué établi aux Indes Britanniques, avec résidence à Calcutta, et un vice-consulat adjoint au consulat général de Batavia, dans les Indes Néerlandaises.

Il conviendra aussi de désigner prochainement un second agent rétribué chargé d'explorer l'Anatolie, où se dessine un mouvement d'affaires sérieux.

Dans l'Afrique australe, les nécessités du commerce belge rendent désirable le dédoublement du poste consulaire actuel établi à Durban. D'une part, le Transvaal et l'État libre d'Orange formeraient la juridiction d'un agent envoyé à Prétoria; d'autre part, les colonies britanniques constitueraient la juridiction d'un autre agent, établi à Durban ou au Cap.

Le crédit restant de 18,000 francs servira à augmenter le nombre des bourses de voyage à conférer aux licenciés en sciences commerciales qui se rendent à l'étranger pour s'y occuper d'exportation. L'augmentation sollicitée, conséquence logique du développement de notre représentation consulaire, permettra l'envoi immédiat dans l'Extrême Orient, de trois licenciés en sciences commerciales, préparés par un stage pratique, à aller récolter les fruits de l'activité de nos nouveaux agents officiels.

Quant aux crédits provisoires à valoir sur les Budgets des dépenses ordinaires de l'exercice 1896, ils comportent l'octroi des sommes suivantes :

Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	
(chapitre XIII, articles 97 ¹ à 97 ⁹) . . . fr	4,117,733
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	7,046,821
— de l'Industrie et du Travail	1,114,589
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	56,791,533
— de la Guerre	15,920,207
— de la Gendarmerie	1,560,250
— des Finances	6,157,289

Le Rapporteur,

B^{re} A. T'KINT DE ROODENBEK.

Le Président,

P. TACK.